

Le 05 octobre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 05 octobre 2015, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers David Guévin, Jean-Claude Guévin, Laurent Marcotte et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Vingt (20) contribuables sont présents à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 194-10-2015

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue les 14 septembre 2015;
5. Approbation des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;

Administration

7. Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
8. Disposition de véhicules et d'équipements;
9. Subvention à la construction résidentielle;
10. Approbation des prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska;
11. Acquisition et installation de matériels de communication;
12. Approbation du plan d'action 2015 dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural);
13. Restructuration du Service des travaux publics;
14. Période de questions (10 minutes);

Travaux publics

15. Demande de nettoyage de fossés – rang Saint-Joseph et rang du Petit-Saint-Esprit;
16. Travaux de prolongement de la rue Nadeau;
17. Réservation et cession de terrain pour le projet d'agrandissement de Nortek Air Solutions;
18. Autorisation de dépenses pour le nettoyage des puisards;
19. Acquisition et installation de débitmètres;

20. Travaux de réfection du rang du Petit-Saint-Esprit;
21. Travaux de réfection du 7^e Rang;
22. Période de questions;
23. Levée de l'assemblée

4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 14 septembre 2015
195-10-2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
196-10-2015

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 173 335.50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 26 septembre 2015 totalisant 42 279.55 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 30 septembre 2015 totalisant 131 055.95 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

ADMINISTRATION

7. Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
197-10-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité à effectuer une planification réaliste des travaux prévus jusqu'au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont décrits dans une programmation présentée aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a jusqu'au 15 octobre prochain pour produire et transmettre au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire sa programmation des travaux admissibles au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit approuver cette programmation des travaux admissibles à réaliser jusqu'au 31 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux présentée aux membres du conseil, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

8. Disposition de véhicules et d'équipements 198-10-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a décidé de faire appel, pour les 5 prochaines années, à un sous-traitant pour le déneigement de ses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se départir des véhicules et des équipements excédentaires suite à la réorganisation du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le produit de la disposition des véhicules et des équipements servira à acquérir de nouveaux véhicules et de nouveaux équipements pour le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De procéder à un appel d'offres public, dans le journal «Courrier Sud» et sur Internet, afin de vendre, avec une mise à prix minimum, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur, les véhicules et les équipements suivants :

| Équipements à vendre | Mise à prix |
|---|--------------------|
| Camion-citerne International SS – 1981 – moteur à essence – Transmission 5 vitesses roxel – frein à air – PNBV : 15 422 kg – 28 115 km | 2 000 \$ |
| Camion 10 roues Freightliner FM2 – 2010 – moteur Mercedes 400 HP – Transmission automatique – PNBV : 29 030 kg – 83 645 km – 10 jantes en aluminium avec pneus pour été et 10 jantes en aluminium avec pneus d'hiver – Équipements de déneigement (<u>gratte sens unique, aile de côté, benne multifonction et gratte sous-châssis</u>) | 165 000 \$ |
| Camion 6 roues Freightliner FL80 – 1996 – moteur Cat 3126 – Transmission 8LL – PNBV : 17 690 kg – 158 760 km – avec équipements de déneigement (<u>gratte sens unique, aile de côté et benne multifonction</u>) | 10 000 \$ |
| Camion 6 roues Ford F450 – 1999 – 111 712 km - avec équipements de déneigement (<u>gratte sens unique, aile de côté et benne</u>) | 10 000 \$ |
| Tracteur Ford 5610 4X4 – 1987 – 55 HP – 4 611 heures avec chargeur frontal et gratte de 8 pieds | 10 000 \$ |
| Souffleur Lépine de 90" | 1 000 \$ |
| Tracteur John Deere 2720, 4x4 – 31HP – 2011 – 920 heures avec cabine, chargeur, souffleur de 48" et tondeuse | 25 000 \$ |
| Tracteur Kubota – M7040DTHSC 4X4 – 70 HP – 2008 – 3380 heures – avec cabine et chargeur | 22 000 \$ |
| Débroussailleuse Orsi – 6 pieds; | 2 500 \$ |

- Que le moment de l'appel d'offres de chacun de ses items sera déterminé par le directeur général en fonction de l'utilisation des véhicules et des équipements.
- Que la Municipalité se réserve le droit de vendre chacun des items qui n'auront pas fait l'objet d'une offre, à un prix inférieur au prix minimum demandé.

9. Subvention à la construction résidentielle
199-10-2015

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2014-01 qui prévoit le versement d'une subvention lors de la construction d'une nouvelle construction résidentielle dans certains secteurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu, de l'évaluateur de la MRC Nicolet-Yamaska, suite à la construction d'une nouvelle résidence, le certificat d'évaluation suivant :

| <u>Nom et adresse</u> | <u>Évaluation</u> |
|---|--------------------------|
| Jinny Bélanger et Ghislain Lefebvre – 131, rue Allard | 174 900 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser, conformément au règlement numéro 2014-01, le versement de la subvention à la construction résidentielle suivante :

| <u>Nom et adresse</u> | <u>Subvention</u> |
|---|--------------------------|
| Jinny Bélanger et Ghislain Lefebvre – 131, rue Allard | 3 000 \$ |

10. Approbation des prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska
200-10-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska, pour l'année 2016, indiquant des dépenses de 3 462 818 \$ et un déficit de 30 264 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution pour l'année 2016 est de 127.50 \$ par unité d'occupation et que la quote-part est maintenue à 0.75 \$ / habitant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska, telles que déposées.

11. Acquisition et installation de matériels de communication
201-10-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire utiliser la nouvelle tour de Bell afin d'améliorer les communications de son Service incendie et de son Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des offres pour l'acquisition et l'installation d'équipements de communication à deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

| Fournisseur | Montant |
|--------------------|----------------------|
| Groupe CLR | 11 119.50 \$ + taxes |
| SRAD Communication | 9 230.00 \$ + taxes |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de fourniture et d'installation d'équipements de communication pour le Service incendie et le Service des travaux publics à l'entreprise «SRAD Communications» pour le prix de 9 230.00 \$ plus taxes.
- D'autoriser une dépense de mille cinq cents dollars (1 500 \$), plus taxes, pour la construction d'un bâtiment nécessaire pour installer les équipements de communication.

12. Approbation du plan d'action 2015 dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural)
202-10-2015

CONSIDÉRANT que le Comité de Développement Local de la municipalité a préparé un plan d'action pour l'année 2015 afin de déterminer les priorités d'intervention locales dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural);

CONSIDÉRANT que ce plan d'action doit être approuvé par la Municipalité afin de pouvoir analyser les projets qui pourront obtenir l'aide financière provenant du fond local du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'approuver le plan d'action 2015, dans le cadre de l'application de la Politique Nationale de la Ruralité (Pacte Rural), tel que préparé par le Comité de Développement Local.

13. Restructuration du Service des travaux publics
203-10-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a décidé de faire appel, pour les 5 prochaines années, à un sous-contractant pour le déneigement de ses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit restructurer son Service des travaux publics pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT la démission d'un des employés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité conservera, en plus de l'inspecteur municipal, seulement un employé pour la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'accepter la démission de monsieur Denis Alie, de le remercier pour tous les services rendus à la communauté de Saint-Léonard-d'Aston et de lui souhaiter la meilleure des chances dans les nouveaux défis qu'il s'apprête à relever.
- De mettre à pied monsieur Denis Levasseur pour la période hivernale 2015-2016 au moment jugé opportun par le directeur général.
- De retenir les services de monsieur Daniel Ouellet à son taux horaire actuel, avec une garantie de 40 heures par semaine, du 07 décembre 2015 au 25 mars 2016.
- Que l'horaire de travail sera du jeudi au mardi et l'horaire de garde sera du jeudi 7 h 30 au mardi 7 h 30.
- Que les heures travaillées le jour de Noël, le lendemain de Noël, le Jour de l'An et le lendemain du Jour de l'An seront rémunérées à taux régulier majoré de 50%.
- Que les tâches à effectuer seront notamment les suivantes :

- Déneiger et sabler, le cas échéant, à l'aide de la machinerie, les stationnements des édifices municipaux et de l'église;
- Déneiger manuellement et sabler, le cas échéant, les entrées et les allées menant aux édifices municipaux;
- Déneiger et sabler, le cas échéant, à l'aide de la machinerie, les trottoirs des rues : de l'Exposition, Principale, Hébert, des Écoles et de la Station;
- Participer au ramassage de la neige (trottoirs);
- Faire la glace, déneiger et entretenir les patinoires extérieures (aréna et école primaire)
- Faire la glace et entretenir la glissoire de l'aréna;
- Pousser la neige provenant de la Zamboni;
- Effectuer les réparations du réseau d'aqueduc et d'égout;
- Effectuer les réparations des chaussées;
- Répondre et traiter les appels d'urgence;
- Récupérer les animaux abandonnés ou morts en bordure des voies publiques;
- Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie et des équipements;
- Aider et assister l'Inspecteur municipal, le cas échéant;
- Effectuer les vérifications nécessaires du réseau de distribution d'eau potable (en cas d'absence de l'Inspecteur municipal);
- Effectuer les prélèvements nécessaires d'eau potable (en cas d'absence de l'Inspecteur municipal);
- Effectuer les vérifications nécessaires du système d'assainissement des eaux usées (en cas d'absence de l'Inspecteur municipal);
- Accomplir toutes autres tâches connexes demandées par le directeur général ou la directrice générale adjointe.

14. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 45

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 19 h 52

TRAVAUX PUBLICS

15. Demande de nettoyage de fossés – rang Saint-Joseph et rang du Petit-Saint-Esprit 204-10-2015

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Serge Auger concernant le nettoyage, sur une distance d'environ 400 mètres, du fossé situé dans le rang du Petit-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Guy Comeau concernant le nettoyage, sur une distance d'environ 400 mètres, du fossé situé dans le rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des fossés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- Que la Municipalité procèdera au nettoyage, sur une distance d'environ 400 mètres, du fossé situé dans le rang du Petit-Saint-Esprit.
- Que la Municipalité procèdera au nettoyage, sur une distance d'environ 400 mètres, du fossé situé dans le rang Saint-Joseph.

16. Travaux de prolongement de la rue Nadeau
205-10-2015

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise «Nortek Air Solutions» relativement au prolongement de la rue Nadeau qui servira d'accès pour la construction de l'agrandissement de son usine située au 200, rue Carter, au printemps prochain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit exécuter des travaux de creusage et de remblaiement sur une distance d'environ 50 mètres afin de rendre la rue Nadeau carrossable sur toute sa longueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense maximale de 15 000 \$, plus taxes, afin d'effectuer les travaux de prolongation de la rue Nadeau sur une distance de 50 mètres.
- De demander des offres à trois (3) entrepreneurs et de confier les travaux de prolongation de la rue Nadeau au plus bas soumissionnaire.

17. Réservation et cession de terrain pour le projet d'agrandissement de Nortek Air Solutions
206-10-2015

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement, d'une superficie d'environ 125 000 pi², de l'usine de l'entreprise «Nortek Air Solutions» située au 200, rue Carter, soumis verbalement par les représentants de l'entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt ce projet pour le développement économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire réserver le dernier terrain disponible du Parc industriel pour le projet d'agrandissement soumis par Nortek Air Solutions;

CONSIDÉRANT que l'usine où Nortek Air Solutions exploite son entreprise appartient à Investissements 200 Carter Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston réserve pour le projet d'agrandissement de Nortek Air Solutions, pour une durée de 6 mois à compter de l'adoption de la présente résolution, le terrain connu sous les numéros 5 791 560 et 5 791 561, d'une superficie de 21 236.90 m².
- Que la Municipalité est disposée à céder ledit terrain à Investissements 200 Carter Ltée afin concrétiser le projet d'agrandissement d'au moins 100 000 pi², de l'usine de Nortek Air Solutions.
- Que les conditions de la cession seront déterminées par résolution du conseil lorsque le conseil aura consulté et analysé le projet d'agrandissement de Nortek Air Solutions dûment déposé à la Municipalité.

18. Autorisation de dépenses pour le nettoyage des puisards
207-10-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit faire nettoyer les puisards avant la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense maximum de 3 000 \$, plus taxes, pour le nettoyage des puisards de la municipalité.
- De demander des offres à trois (3) sous-traitants et de confier les travaux de nettoyage des puisards au plus bas soumissionnaire.

19. Acquisition et installation de débitmètres
208-10-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit installer des débitmètres à l'entrée de son réseau de distribution d'eau potable afin de se conformer aux normes du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense maximale de 13 218.50 \$, plus taxes, pour l'acquisition et l'installation de 2 débitmètres aux stations de distribution d'eau potable sur les rues de l'Aqueduc et Villeneuve.
- De demander des offres à trois (3) fournisseurs et de confier le mandat au plus bas soumissionnaire.

20. Travaux de réfection du rang du Petit-Saint-Esprit
209-10-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a fait pulvériser, sur 250 mètres, l'asphalte à l'entrée du rang du Petit-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT que cette partie du rang du Petit-Saint-Esprit doit être excavée et rechargée afin d'éliminer les mouvements de la chaussée lors des périodes de gel et de dégel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense maximale de 46 200 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du rang du Petit-Saint-Esprit sur une distance de 250 mètres.
- De faire un appel d'offres auprès de trois (3) entrepreneurs et de confier les travaux de réfection du rang du Petit-Saint-Esprit au plus bas soumissionnaire.

21. Travaux de réfection du 7^e Rang
210-10-2015

CONSIDÉRANT la circulation importante de poids lourds dans la partie du 7^e Rang située à l'ouest du rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT l'état de la partie du 7^e Rang non-asphaltée le printemps;

CONSIDÉRANT que des travaux d'excavation et de rechargement doivent être exécutés, sur une distance de 300 mètres, afin d'éliminer les affaissements de la chaussée lors des périodes de gel et de dégel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense maximale de 38 500 \$, taxes incluses, pour les travaux d'amélioration du 7^e Rang située à l'ouest du rang Saint-Joseph sur une distance de 300 mètres (partie non asphaltée).

- De faire un appel d'offres auprès de trois (3) entrepreneurs et de confier les travaux de réfection du 7^e Rang au plus bas soumissionnaire.

22. Période de questions

Début : 20 h 07

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 12

**23. Levée de l'assemblée
211-10-2015**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Diane Paquette et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 15.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général